

# Comité canadien de l'UNICEF

États financiers

31 décembre 2019



Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du  
**Comité canadien de l'UNICEF,**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Comité canadien de l'UNICEF** [«UNICEF Canada»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'UNICEF Canada au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants d'UNICEF Canada conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider UNICEF Canada ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'UNICEF Canada.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'UNICEF Canada;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'UNICEF Canada à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener UNICEF Canada à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Toronto, Canada  
Le 17 avril 2020

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



## Comité canadien de l'UNICEF

### États de la situation financière

Aux 31 décembre

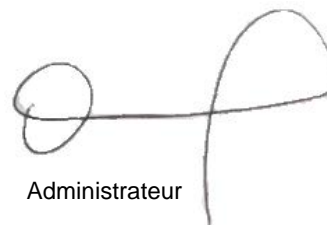
	2019	2018
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 142 219	14 550 940
Débiteurs	546 197	510 514
Charges payées d'avance	232 593	289 983
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>13 921 009</b>	<b>15 351 437</b>
Immobilisations, montant net <i>[note 4]</i>	619 680	227 504
	<b>14 540 689</b>	<b>15 578 941</b>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Sommes à payer à l'UNICEF <i>[notes 1 et 3]</i>	10 161 723	12 294 824
Créditeurs et charges à payer	1 416 537	1 239 571
Apports reportés <i>[note 6]</i>	757 840	479 756
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>12 336 100</b>	<b>14 014 151</b>
Apports aux capitaux propres reportés <i>[note 7]</i>	247 623	—
<b>Total du passif</b>	<b>12 583 723</b>	<b>14 014 151</b>
Engagements <i>[note 12]</i>		
<b>Actif net</b>		
Actif net non affecté <i>[note 8]</i>	619 680	227 504
Actif net grevé d'affectations internes <i>[note 9]</i>	1 337 286	1 337 286
<b>Total de l'actif net</b>	<b>1 956 966</b>	<b>1 564 790</b>
	<b>14 540 689</b>	<b>15 578 941</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

## Comité canadien de l'UNICEF

### États des résultats

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Campagnes de financement	32 828 611	30 172 459
Subventions gouvernementales et autres <i>[note 10]</i>	5 610 327	3 536 638
Ventes de produits	343 053	499 653
Autres produits	207 802	191 775
	<u>38 989 793</u>	<u>34 400 525</u>
<b>Charges <i>[note 11]</i></b>		
Programmes		
Contributions à des programmes internationaux <i>[note 1]</i>	19 867 317	19 131 390
Programme d'intérêt public et programmes canadiens <i>[note 11]</i>	4 392 757	3 716 249
	<u>24 260 074</u>	<u>22 847 639</u>
Produits <i>[note 11]</i>	51 058	43 313
Financement et administration <i>[note 11]</i>		
Campagnes de financement	12 309 800	10 088 110
Administration	1 976 685	1 519 574
	<u>14 286 485</u>	<u>11 607 684</u>
	<u>38 597 617</u>	<u>34 498 636</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice</b>	<u>392 176</u>	<u>(98 111)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## Comité canadien de l'UNICEF

### États de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre

	2019		2018	
	Non affecté	Grevé d'affectations internes	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<b>227 504</b>	<b>1 337 286</b>	<b>1 564 790</b>	1 662 901
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	<b>392 176</b>	—	<b>392 176</b>	(98 111)
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>619 680</b>	<b>1 337 286</b>	<b>1 956 966</b>	1 564 790

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

## Comité canadien de l'UNICEF

### États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

	2019	2018
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	392 176	(98 111)
Ajout d'éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	144 594	153 650
Amortissement des apports aux capitaux propres reportés	(20 077)	—
	<u>516 693</u>	<u>55 539</u>
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement, montant net	(1 656 344)	1 210 877
<b>Flux de trésorerie de fonctionnement</b>	<u>(1 139 651)</u>	<u>1 266 416</u>
<b>Activités de financement</b>		
Apports aux capitaux propres reportés reçus	267 700	—
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<u>267 700</u>	<u>—</u>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	(536 770)	(55 539)
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<u>(536 770)</u>	<u>(55 539)</u>
<b>(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(1 408 721)</b>	<b>1 210 877</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	14 550 940	13 340 063
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u><b>13 142 219</b></u>	<u><b>14 550 940</b></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

## Comité canadien de l'UNICEF

### Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

#### 1. Nature de l'organisme et relation avec l'UNICEF

Le comité canadien de l'UNICEF [«UNICEF Canada»] est le partenaire officiel au Canada du Fonds des Nations Unies pour l'enfance [«UNICEF»]. UNICEF Canada est une société constituée sans capital social selon la *Loi sur les corporations canadiennes* par des lettres patentes datées du 22 septembre 1969, et compte des membres faisant partie de son conseil d'administration ainsi que d'autres membres, tel qu'il a été approuvé par le conseil d'administration d'UNICEF Canada. UNICEF Canada est passée à la nouvelle *Loi sur les corporations canadiennes* en 2013. UNICEF Canada est un organisme de bienfaisance enregistré, autorisé à émettre des reçus officiels de dons aux fins d'impôt sous le numéro d'enregistrement 122680572RR0001, et est donc exempt d'impôts tant que les exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) sont respectées.

UNICEF Canada a pour objectif :

- de recueillir et de recevoir des fonds pour appuyer le travail de l'UNICEF;
- de stimuler l'intérêt des Canadiens et de leur gouvernement pour la protection des droits des enfants dans le monde, de diffuser de l'information à ce sujet et de favoriser l'engagement envers cette cause.

UNICEF Canada est partie à une entente de coopération avec l'UNICEF, qui établit entre autres que les fonds nets recueillis, après déduction des charges liées au programme d'intérêt public et aux programmes canadiens, seront transférés à l'UNICEF aux fins du financement de programmes approuvés par son comité de direction.

Puisque l'obligation de transférer des fonds à l'UNICEF survient pendant la période où les fonds sont recueillis, les sommes à transférer sont passées en charges (contributions à des programmes internationaux) au cours de la même période.

#### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers sont dressés conformément à la Partie III – Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* [«CPA Canada»], qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du Canada et comprend les principales méthodes comptables résumées ci-après.

##### Comptabilisation des produits

UNICEF Canada utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions. Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, étant donné que les promesses de dons ne sont pas légalement exécutoires. Les subventions non affectées sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports non affectés sont constatés dans les produits lorsqu'ils sont initialement comptabilisés dans les comptes. Les apports grevés d'affectations externes sont initialement reportés puis comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont engagées. Les ventes de produits sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé.



## Comité canadien de l'UNICEF

### Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

#### Instruments financiers

Les instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les sommes à payer à l'UNICEF et les créditeurs et charges à payer, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

À moins d'indication contraire, la direction croit qu'UNICEF Canada n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change, de marché, de crédit ou de liquidité importants découlant des instruments financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse et des placements à court terme ayant une échéance à court terme d'environ trois mois ou moins.

#### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est passé en charges à un taux annuel selon la méthode de l'amortissement linéaire, conçue pour amortir le coût d'un actif sur sa durée de vie utile estimative comme suit :

##### *Immobilisations corporelles*

Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	20 %
Améliorations locatives	Selon les modalités des baux

##### *Actifs incorporels*

Logiciels	20 %
-----------	------

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable d'un actif risque de ne plus contribuer à la capacité d'UNICEF Canada de fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'actif en question s'accroît ultérieurement.

#### Régime de retraite des employés

UNICEF Canada participe à un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations à ce régime sont passées en charges lorsqu'elles sont exigibles.

#### Répartition des charges

Les salaires, les avantages sociaux et les coûts liés à d'autres éléments aux fins du soutien général, comme les finances, les ressources humaines et les technologies de l'information, et les frais d'occupation des locaux du siège social compris dans les charges d'administration, sont répartis entre les autres éléments présentés dans l'état des résultats, selon une estimation en pourcentage du temps que le personnel de chaque service a consacré à des tâches liées à chacun des éléments.

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

### Nouvelles normes comptables

Au cours de l'exercice, UNICEF Canada a adopté de nouvelles normes comptables, soit le chapitre 4433, «Immobilisation corporelles détenues par les organismes sans but lucratif» et le chapitre 4434, «Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif» en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le chapitre 4433, «Immobilisations corporelles», remplace le chapitre 4431, «Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif», et fournit des indications supplémentaires sur les apports d'actifs et la réduction de valeur (dépréciation partielle) d'actifs. Le chapitre 4434, «Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif», remplace le chapitre 4432, «Actifs incorporels détenus par les organismes sans but lucratif», et fournit des indications supplémentaires sur les apports d'actifs et la réduction de valeur (dépréciation partielle) d'actifs. Les changements n'ont pas eu d'incidence sur les présents états financiers.

### 3. Opérations entre parties liées

Les sommes à verser à l'UNICEF sont exigibles avant le 30 juin 2020 [30 juin 2019 pour l'exercice 2018] et ne portent pas intérêt.

Au cours de l'exercice, UNICEF Canada a reçu de l'UNICEF des apports totalisant 3 653 710 \$ [2 384 840 \$ en 2018] aux fins des campagnes de financement, dont un montant de 3 250 000 \$ [2 000 000 \$ en 2018] a été comptabilisé à titre de produits au cours de l'exercice [note 9] et un montant de 403 710 \$ [384 840 \$ en 2018], à titre d'apports reportés [note 6].

Ces opérations sont survenues dans le cadre normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle correspond au montant convenu entre les deux parties.

### 4. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles			
Mobiliier et matériel de bureau	32 525	13 776	18 749
Matériel informatique	454 006	305 703	148 303
Améliorations locatives	458 994	41 345	417 649
Actifs incorporels			
Logiciels	288 706	253 727	34 979
	<b>1 234 231</b>	<b>614 551</b>	<b>619 680</b>

## Comité canadien de l'UNICEF

### Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

	2018		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
Immobilisations corporelles			
Mobiliers et matériel de bureau	594 718	585 172	9 546
Matériel informatique	916 960	780 469	136 491
Améliorations locatives	540 884	530 697	10 187
Actifs incorporels			
Logiciels	765 309	694 029	71 280
	<u>2 817 871</u>	<u>2 590 367</u>	<u>227 504</u>

Au cours de l'exercice, des immobilisations amorties d'un montant de 2 120 410 \$ [néant en 2018] avaient été radiées étant donné qu'elles n'étaient plus utilisées.

#### 5. Facilité de crédit

UNICEF Canada a une facilité de crédit à vue renouvelable non garantie de 1 000 000 \$. L'intérêt sur la ligne de crédit à vue est payable au taux d'intérêt préférentiel de la banque. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucune somme n'avait été prélevée sur la facilité.

#### 6. Apports reportés

Les apports reportés comprennent les fonds non dépensés reçus de l'UNICEF ainsi que les apports désignés, comme il est indiqué ci-dessous :

	2019 \$	2018 \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>479 756</b>	232 913
Apports reportés reçus [note 3]	<b>13 891 271</b>	12 247 862
Montant comptabilisé dans les produits	<b>(13 613 187)</b>	(12 001 019)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>757 840</b>	<u>479 756</u>

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

### 7. Apports aux capitaux propres reportés

Les apports aux capitaux propres reportés ont représenté un montant de 267 700 \$ reçu par UNICEF Canada en guise d'incitatifs à la location, qui a été appliqué aux améliorations locatives. L'amortissement annuel des incitatifs à la location est comptabilisé dans les autres revenus à l'état des résultats.

	2019 \$	2018 \$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	—	—
Apports aux capitaux propres reportés reçus	267 700	—
Amortissement des apports aux capitaux propres reportés	(20 077)	—
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>247 623</b>	—

### 8. Actif net non affecté

L'actif net non affecté correspond à la valeur comptable nette des immobilisations d'UNICEF Canada.

### 9. Actif net grevé d'affectations internes

L'actif net grevé d'affectations internes est constitué du produit de la vente de biens et est destiné à l'achat futur de biens, pour lesquels l'approbation préalable du conseil d'administration est nécessaire.

### 10. Subventions gouvernementales et autres

Les subventions gouvernementales et autres se composent de ce qui suit :

	2019 \$	2018 \$
Gouvernement du Canada	1 988 213	1 313 141
Gouvernement de l'Ontario	60 000	—
UNICEF [note 3]	3 562 114	2 223 497
	<b>5 610 327</b>	<b>3 536 638</b>

### 11. Répartition des charges

Certaines charges administratives sont réparties entre les éléments présentés dans l'état des résultats comme suit :

	2019 \$	2018 \$
Programme d'intérêt public et programmes canadiens	1 111 421	979 838
Produits	20 567	27 282
Campagnes de financement	1 391 520	1 176 820
	<b>2 523 508</b>	<b>2 183 940</b>

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2019

### 12. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation pour des locaux sont comme suit :

	\$
2020	295 578
2021	266 006
2022	254 315
2023	254 315
2024	274 393
Par la suite	1 234 766
	<u>2 579 373</u>

En plus des loyers minimaux, les contrats de location de bureaux exigent généralement le paiement de divers frais d'exploitation.

### 13. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la date de clôture, l'écllosion de la maladie à coronavirus [la «COVID-19»] a poussé les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent l'interdiction de voyager, des périodes de quarantaine auto-imposées et la distanciation sociale, ont provoqué une disruption considérable pour les entreprises du monde entier, entraînant ainsi un ralentissement économique. Il est impossible pour l'instant de prévoir la durée et l'impact de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'efficacité des mesures monétaires et fiscales prises par le gouvernement et par la banque centrale pour stabiliser l'économie. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et l'importance de ces mesures, ni leurs répercussions sur la situation financière et les résultats financiers d'UNICEF Canada dans les périodes futures.